

INFORMATIONS PRATIQUES ET IMPORTANTES

Adresse de l'Exposition : Salle polyvalente, Place de la Mairie, 80520 Woincourt.

CHAMPIONNATS ORGANISES :

Races de l'année : Boulant Français et Cravaté Français

Championnat de France : Tête colorée de Brive, Huppé de Soultz, Manotte d'Artois, Roubaisien et Revellois, Mulhousien, Alouette de Cobourg, Pigeon de beauté Allemand, Dragon, Carrier, King, Poule Maltais, Florentin et Hongrois, Boulants Brunner, Amsterdam, Pigmy, Anglais et Français, Boulant Lillois, Pigeons de couleur, Capucin Hollandais ancien, Tambours, Cravaté Chinois et Cravatés, Culbutant Lillois, Pigeon à calotte français et Krymka, Culbutants et Haut-volants d'exposition, Tourterelle Rieuse (et rencontre internationale).

Coupe de France : Montauban, Cauchois, Carneau et Huppé Picard, Lahore, Lynx, Pigeons d'origine italienne, Modena, Boulants Brunner, Amsterdam, Pigmy, Anglais et Français, Pigeons de couleur, Capucin Hollandais ancien, Queue de Paon Indien, Cravaté Italien, Culbutants et Haut-volants d'exposition.

Championnat régional : Mondain, Sottobanca Français (interrégions), Modena (section nord).

Prix spécial : Gier, Strasser, Strasser de Moravie, Texan, Damascène et pigeons d'origine orientale, Boulants toutes races (hors clubs existants), Pigeons Suisses, Capucin.

Races soutenues par la SNC dans le cadre du "Colombier expérimental" : Mulhousien, Roubaisien, Manotte d'Artois, Pie Anglais, Tourterelle panachée de Californie. Frais d'inscription offerts, pris en charge par la SNC.

SANITAIRE : votre inscription doit impérativement être accompagnée :

- du certificat de vaccination signé d'un vétérinaire
- ou d'une attestation sur l'honneur contresignée par un témoin, accompagnée de l'ordonnance du vaccin.

Sans l'un de ces 2 documents, votre inscription ne sera pas prise en compte. En effet, la Direction départementale de la protection des populations (ex DSV) exige l'ensemble des documents sanitaires avant l'ouverture de l'exposition. Le modèle d'attestation sur l'honneur est téléchargeable sur le site Internet de la SNC (voir règlement).

ENLOGEMENT-DELOGEMENT : l'enlogement aura lieu en autonomie. Les numéros de bagues doivent figurer sur votre feuille d'enlogement, ainsi que les éventuelles modifications pour le calcul des prix d'élevage. Celle-ci sera échangée à votre arrivée contre un duplicata et sera archivée. Vous pourrez

alors enloger vos animaux. Les exposants **ne doivent pas** noter les numéros de bagues sur les cartes de jugement. Le délogement aura lieu dimanche à partir de 14h00, en autonomie, après le feu vert des organisateurs. Votre feuille de délogement sera disponible sur plusieurs bureaux par tranches alphabétiques. Vous devrez absolument être en possession de votre feuille de délogement pour sortir vos animaux des cages. Cette feuille mentionnera les animaux vendus à laisser sur place et le montant des ventes. Votre sortie de l'exposition sera conditionnée par la présentation de cette feuille de délogement aux commissaires se trouvant aux sorties des halls. Des contrôles inopinés seront possibles par comparaison des sujets se trouvant dans les caisses et ceux répertoriés sur la feuille de délogement.

VENTES : le paiement des ventes sera effectué après le délogement de vos animaux, au bureau des ventes, sur présentation de votre feuille de délogement.

HEBERGEMENTS : Les réservations sont laissées aux soins des participants.

Bureau d'accueil touristique de Cayeux-sur-Mer : 2, place Aristide Briand, 80410 Cayeux-sur-mer. Tél. : 03 22 26 61 15

✉ cayeuxsurmer@tourisme-baiedesomme.fr

Bureau d'accueil touristique de Saint-Valery-sur-Somme : 2, place Guillaume Le Conquérant, 80230 St-Valery-sur-Somme. Tél. : 03 22 60 93 50

✉ saintvalerysurcombe@tourisme-baiedesomme.fr

Office de tourisme EU-Vallée de la Bresle : Place Guillaume le Conquérant, BP 82 - 76260 EU. Tél. : 02 35 86 04 68 www.ville-eu.fr/

Office de tourisme Abbeville Baie de Somme : 1 place de l'Amiral Courbet, 80100 Abbeville Tél : 03 22 24 27 92 www.tourisme-baiedesomme.fr

Voir aussi : www.somme-tourisme.com

REPAS : Vous pourrez prendre vos repas, jeudi soir, vendredi soir, samedi midi, dimanche midi sur place au prix de 17€. Les réservations doivent se faire à l'avance pour être certain de pouvoir se restaurer sur place. Coupon de réservation et contact au bas de ce document.

SOIREE DES ELEVEURS : Samedi Soir à 20h. Soirée festive et conviviale. Remise des prix des champions du Concours national, remise des 11 bagues en or (1 par groupe). Révélation du grand champion du Concours national issu des 5 sujets nommés, choisi par le grand jury. Sur réservation. 26€ 1bouteille pour 4 personnes. Coupon de réservation au bas de cette feuille.

✂-----

RESERVATION de la SOIREE DES ELEVEURS et DES REPAS

Nom – Prénom :

Adresse :

Je réserve les repas suivants : règlement par chèque à l'ordre de "S.A.V.M."

Repas du	Nombre	Tarif	
Jeu di soir		x 17,00 €	€
Vendredi soir		x 17,00 €	€
Samedi midi		x 17,00 €	€
Samedi soir (soirée des éleveurs)		x 26,00 €	€
Dimanche midi		x 17,00 €	€
		Total à régler :	€

Bulletin de réservation

À retourner à

Aymeric Amourette

13, rue d'en haut

80210 Franleu

Savm80520@hotmail.fr

Avant le 11 Novembre 2022

Règlement par chèque bancaire à l'ordre du SAVM

40^{ème} Concours national de la SNC

Organisée par la S.A.V.M et la S.N.C. du 2 au 4 décembre 2022

A Woincourt, salle polyvalente
Place de la Mairie, 80520 Woincourt

Championnats : voir le document « infos pratiques »

Art 1 : L'exposition est régie par le règlement général des expositions, complété par le présent règlement. L'exposition est ouverte à tous les éleveurs de pigeons et tourterelles pour des sujets de race. Tous les animaux devront être bagués suivant le règlement en vigueur pour être primés. La limite d'âge est fixée par le règlement de l'Entente Européenne. Seront admis à concourir les sujets des années 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Art 2 : Droits d'inscription et classement:

La présentation en couple n'est pas autorisée.

Unité pigeon et tourterelle (exposant non membre de la SNC) 5,50 €
Unité pigeon et tourterelle (membre SNC à jour de cotisation) 4,40 €
Volière pigeon et tourterelle (exposant non membre de la SNC) 20,00 €
Volière pigeon et tourterelle (membre SNC à jour de cotisation). 16,00 €
Frais secrétariat (2€) et Catalogue-Palmarès obligatoire (10€) 12 €
Cage annexe (échanges..., hors jugement) 1 sujet par cage 3 €
Ces cages annexes, d'échanges, non jugées, pour rendre service aux éleveurs, sont soumises aux mêmes exigences sanitaires et de fonctionnement de l'exposition et les sujets devront être identifiés sur la feuille d'enlogement. 3 cages maximum par exposant.

Art 3 : Inscriptions : Les feuilles d'engagement dûment remplies seront accompagnées d'un chèque bancaire libellé au nom de "S.A.V.M." et adressés à Aymeric AMOURETTE, 13 rue d'en haut, 80210 FRANLEU.

Nouveau : Inscriptions en ligne : expositions-aviculture.fr

Les inscriptions seront closes au plus tard le 18 octobre 2022 ou dès que le hall sera complet. Indiquez obligatoirement la mention ADULTE ou JEUNE. Sans précision, les animaux seront inscrits dans la catégorie adulte. Les volières peuvent comporter des adultes, des jeunes ou un panachage des deux. A partir de 1 sujet adulte parmi les 6 sujets de la volière, elle doit être inscrite dans la catégorie adulte. Sans précision de la variété, l'animal concerné sera enregistré en "variété non précisée".

Les numéros de bagues des pigeons et tourterelles devront figurer sur la **feuille d'enlogement** le jour de l'enlogement.

CLOTURE IRREVOCABLE DES INSCRIPTIONS : Mardi 18 octobre 2022

Art 4 : Mesures sanitaires : Un contrôle vétérinaire sera effectué dès la réception des animaux. Tout animal déclaré suspect à l'arrivée ou pendant l'exposition sera immédiatement retiré et isolé, sans remboursement des droits d'inscription.

Un certificat de vaccination établi par un vétérinaire ou l'ordonnance du vaccin accompagnée d'une attestation sur l'honneur signée d'un témoin est indispensable à l'inscription. Le modèle d'attestation sur l'honneur est téléchargeable sur le site internet de la SNC à l'adresse : <http://www.pigeons-france.com/vaccination-contre-paramyxovirose/> ou

en faire la demande par mail : hudry@orange.fr ou concours.snc@outlook.fr

Les oiseaux provenant de l'Union Européenne et de la Suisse devront être accompagnés d'un certificat sanitaire pour les échanges intra-communautaires (TRACE). Les vaccins utilisés doivent avoir une AMM (autorisation de mise sur le marché) dans le pays de l'exposant.

Art 5 : Toute réclamation devra parvenir au commissaire général dans les quinze jours.

Art 6 : Calendrier de l'exposition:

Jeudi 1^{er} décembre de 9h à 19h : réception des animaux
Vendredi 2 décembre à partir de 8h : opérations du Jury
Vendredi 2 décembre de 17h à 20h : ouverture au public (pas de vente)
Samedi 3 décembre de 8h30 à 18h : ouverture au public
Samedi 3 décembre à partir de 9h30 : début des ventes
Dimanche 4 décembre de 9h à 12h : ouverture au public
Dimanche 4 décembre à 14h00 : délogement de toute l'exposition.

Art 7 : Jugement : Les opérations du jury seront faites à huis clos et les jugements seront sans appel. Le juge est souverain dans la catégorie qu'il est chargé de juger. Les juges et élèves juges n'ont pas droit aux Prix dans la classe où ils officient et s'ils participent à la commission chargée de décerner les titres.

Art 8 : Délogement : Les sujets vendus pourront être retirés immédiatement dans la mesure où leur classe sera suffisamment représentée. Tous les animaux vendus doivent être retirés avant le dimanche 12h. Le délogement aura lieu à 14h00 pour l'ensemble de l'exposition.

Art 9 : Responsabilité : Le comité prendra toutes les dispositions pour la bonne tenue de l'exposition. Il assurera l'alimentation des animaux et ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des vols, mortalités ou dommages. Il garantit que les animaux disposeront dès leur arrivée d'eau et de nourriture.

Art 10 : La SAVM et la SNC se réservent le droit de refuser telle ou telle personne en tant qu'exposant, et ce, sans obligation d'en fournir le motif.

Art 11 : Acheminement des animaux : Les animaux devront être acheminés de façon à arriver le jeudi 1^{er} décembre avant 19h, dans des emballages corrects, respectant le bien-être animal à l'adresse suivante :
Exposition d'Aviculture – Salle polyvalente
Place de la Mairie - 80520 Woincourt

Art 12 : Transport : Le transport aller et retour est à la charge des exposants. Tous les animaux devront être repris le dimanche par les exposants ou par des groupages organisés.

Art 13 : Vente : Les animaux mis en vente devront comporter le prix sur la feuille d'engagement. Celui-ci sera majoré de 20% et figurera comme tel au catalogue. Toute vente d'animaux exposés doit passer par le bureau des ventes afin d'assurer la traçabilité obligatoire. Les contrevenants seront exclus et interdits dans nos expositions futures.

Art 14 : Une carte d'accès strictement personnelle sera remise à chaque exposant et lui permettra de circuler librement dans l'exposition après

présentation de ladite carte. Sur demande, une carte sera également éditée pour les conjoints.

Art 15 : Récompenses : Il sera décerné les prix suivants dans la catégorie pigeon :

- **Prix du Président de la République** (réservé aux pigeons et tourterelles)
 - **Grand Champion SNC (1)** : bague de platine + plaque grand format + gravure sur le plateau en argent des Concours nationaux.
Les 2 prix ci-dessus seront choisis parmi les 5 nommés.
 - **1 Champion SNC par groupe (11)** : plaque grand format.
 - **1 champion de groupe** par tranche de 150 sujets : Fanion brodé.
 - **Champion SNC Volière (1)** : plaque grand format.
 - **Prix d'élevage (11)** : bague en or. Moyenne des notes obtenues sur 6 sujets de la même race et même variété, désignés par l'éleveur à l'inscription. Préciser les 6 sujets qui participent au calcul du prix d'élevage en mettant une croix dans la colonne correspondante. Des modifications du choix de sujets participants au calcul du prix d'élevage pourront être faites à l'enlogement. (1 seule série de 6 sujets par race et variété)
 - **Race de l'année** : Boulant Français et Cravaté Français. Une bague en or de la SNC est attribuée à la meilleure collection de 4 sujets. Les clubs offriront chacun une bague en argent et une bague en bronze. Préciser alors C1 pour la première collection, C2 pour la deuxième collection... dans la colonne prévue. **Boulant Français** : 4 sujets toutes variétés confondues sans distinction de sexe ni d'âge. **Cravaté Français** : 4 sujets de la même variété sans distinction de sexe ni d'âge.
 - **Prix spécial Virgile Amourette** réservé aux membres de la SAVM.
 - **Prix jeunes éleveurs (10 à 18 ans)**. S'annoncer sur la feuille d'inscription et faire approuver par l'association avicole locale ou le club.
 - **Prix Jacqueline Francqueville** : prix de 50 € à l'appréciation du jury au meilleur sujet d'une variété récemment homologuée ou présentée en AOC.
 - **Le tableau d'honneur des 24 races françaises** : quelque soient les championnats organisés, le tableau d'honneur mentionnera le meilleur sujet pour chaque race.
 - **Nombreuses dotations attribuées par les juges aux sujets méritants.**
- Chaque juge attribuera :**
Le fanion de la SNC, un livre, une plaque "Prix Spécial", 1 produit local (gâteau battu), 1 prix en espèces de 10 € (PJ1), 3 prix en espèces de 5 € (PJ2)
- Soit environ 500 sujets méritants seront récompensés.**
Les fanions, plaques, livres, gâteau et les prix en espèces (PJ) seront obligatoirement retirés au stand SNC durant l'exposition. Les prix non retirés ne pourront pas être réclamés à posteriori et ne seront pas expédiés.

Article 16 : L'inauguration aura lieu samedi 3 décembre à 11h.

Article 17 : En cas d'annulation de l'exposition pour cas de force majeure (pandémie, grippe aviaire, épizzotie, fermeture administrative de la salle, attentat...) la Société organisatrice ne pourra être tenue au remboursement des frais d'inscription au-delà de la part restant après déduction des frais d'organisation déjà engagés à la date de l'annulation.

Article 18 : Tous les exposants, du fait de leur inscription, déclarent adhérer à ce règlement et s'engagent à s'y conformer.

Règlement adopté conjointement par la S.A.V.M. et la SNC.